



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2409 338

Le 30 septembre 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant la sécurité à l'aéroport Montréal-Trudeau**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 17 septembre 2024. À la suite de l'annonce confirmant que les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) assureraient, à compter du 1^{er} janvier 2025, la sécurité à l'aéroport Montréal-Trudeau, vous désirez obtenir les documents suivants :

1. Copie de l'entente avec l'aéroport;

À la suite de nos vérifications, nous vous informons que ladite entente n'a pas encore été signée. Par conséquent, celle-ci est considérée comme étant un document inachevé. De ce fait, le droit d'accès aux documents administratifs ne s'étend pas aux documents de cette nature. Pour l'instant, ce document est donc exclu du droit d'accès prévu à l'article 9 de la *Loi sur l'accès*.

2. Nombre de policiers de la SQ nécessaires pour assurer la sécurité de l'aéroport;

3. Nombre de policiers supplémentaires nécessaires à la SQ pour combler les besoins additionnels en raison du contrat avec l'aéroport;

Quant aux points 2 et 3, nous vous informons qu'il est prévu que 36 policiers soient nécessaires pour assurer la sécurité de l'aéroport.

4. De ce nombre, veuillez nous indiquer combien seront de nouveaux policiers engagés à la SQ;

5. Nombre de policiers qui sont actuellement en service et qui seront transférés à l'aéroport;

Quant aux points 4 et 5, étant donné que les processus de dotation sont en cours, nous ne détenons pas ces informations pour l'instant (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels